



E.H.P.A.D DES ANDAINES



☎ 02.33.38.10.14

📠 02.33.38.01.15

☎ 02.33.37.93.66

📠 02.33.37.99.84

BULLETIN D'INFORMATION N° 05 - COVID-19

Lundi 12 Octobre 2020

Attention : les informations sont régulièrement mises à jour

VISITE DES FAMILLES AUX RESIDENTS

A compter du Lundi 12 Octobre 2020

Au regard de la situation épidémiologique actuelle et des obligations et/ou recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé, de l'A.R.S Normandie, et après consultation de la cellule de crise, il a été décidé de mettre en place à compter de ce jour les dispositions suivantes (en complément de certaines mesures déjà en vigueur) afin de concilier au mieux les impératifs de sécurité sanitaire et de vie sociale :

1. Visites des familles et proches : limitées à 2 visites de 2 personnes maximum par visite et par jour. Pas de visites pendant les soins, les repas et après 20H00
2. Sorties individuelles en famille ou restaurant (hors champ médical) : au choix du résident, mais si sortie, obligation d'un isolement de 7 jours en chambre à son retour
4. Maintien pour l'instant de la possibilité de partager un repas avec un résident suivant le règlement de fonctionnement en vigueur
5. Si séjour vacances d'un résident à l'extérieur de l'établissement, test PCR à son retour et isolement en chambre pendant 7 jours
6. Pour toutes nouvelles admissions résidents, test PCR COVID-19 négatif obligatoire et isolement en chambre pendant 7 jours

Ces évolutions doivent s'accompagner d'une vigilance extrême et continue au travers d'une application stricte des règles suivantes :

1. Port du masque obligatoire dès l'entrée dans l'établissement et pendant toute la visite, y compris pour les mineurs quel que soit leur âge : masque non fourni par l'établissement
2. Contrôle de température : pas de température supérieure à 38°, ni de toux, de fièvre ou de signes apparentés au COVID-19

Important : Contrôle du port du masque et de la température étant effectués à l'entrée de l'établissement par une caméra thermique. Pas de stockage d'informations. Conforme CNIL et Règlement Général de la Protection des Données

2. Lavage des mains dès l'entrée avec une solution hydro-alcoolique fournie par l'établissement
3. Respect strict des gestes barrières, de distanciation sociale et des règles d'hygiène

Tout non-respect de l'une de ces consignes entrainera immédiatement une fin de visite et une exclusion des visites pendant 7 jours

Comptant sur la responsabilisation et le sens citoyen de toutes et tous

A défaut, et notamment si le contexte épidémiologique ou sanitaire évolue et l'exige, il sera mis fin à ces autorisations par le directeur

POUR S'INFORMER

CONTACT

Une cellule de veille est activée au sein de la direction de l'E.H.P.A.D

Nous pouvons répondre à vos interrogations au :

02.33.38.10.14 pour la résidence l'Orée des Bois

02.33.37.93.66 pour la résidence de la Vée

E.H.P.A.D des Andaines

Sites de La Chapelle d'Andaine
et Couterne

0 cas suspects et/ou confirmés

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES



Evitez tout contact physique

.... pas de serrements de mains



.... et pas d'embrassades

Le Directeur

Laurent VIVIER